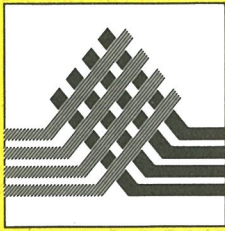


Première Synthèses



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

N° 16 - 11 mai 1992

LES ACTIONS D'INSERTION ET DE FORMATION EN 1991

200.000 personnes environ ont bénéficié d'un stage « AIF » en 1991. Près des trois-quarts sont des chômeurs de longue durée ou des chômeurs « récurrents » (au moins 12 mois de chômage au cours des 18 derniers mois); un sur cinq est allocataire du RMI.

Certaines évolutions attestent de l'effort entrepris par les opérateurs régionaux et départementaux pour mieux orienter les stagiaires et rendre les formations plus qualifiantes. Ainsi, la proportion de bénéficiaires orientés préalablement à l'entrée en stage passe de 23% à 27%. Les organismes publics ayant une compétence reconnue dans les métiers industriels (l'AFPA notamment) prennent en 1991 une place croissante dans le dispositif. Parallèlement, les actions « modularisées » (plusieurs stages successifs) sont proposées à plus d'un stagiaire sur quatre.

En revanche, les accès véritablement individualisés restent minoritaires (6%), ce qui reflète tout autant les difficultés des opérateurs à monter des stages « sur mesure », nécessairement plus coûteux, qu'une demande de formation difficile à cerner.

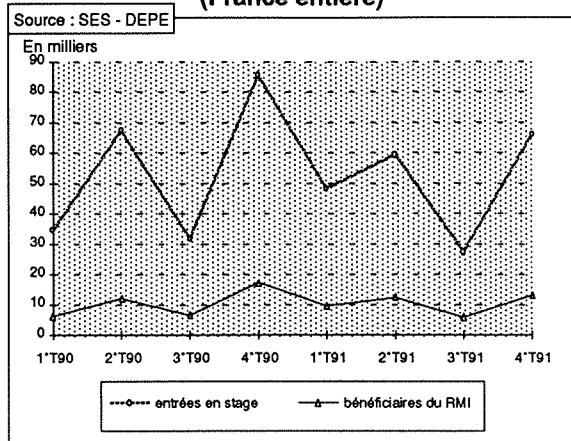
Les AIF restent un système de formation relativement éloigné du monde de l'entreprise; si la moitié des stages comptent entre 20% et 40% de temps passé en entreprise, les chances d'une réinsertion professionnelle immédiate restent limitées. Moins de trois mois après la fin du stage, un tiers des stagiaires ont retrouvé un emploi et 60% sont à nouveau au chômage. Ce taux de retour à l'emploi est supérieur à celui que l'on peut observer pour l'ensemble des demandeurs d'emploi de plus d'un an.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Un recul programmé des entrées

Graphique 1
L'évolution trimestrielle des entrées en AIF
et des entrées de bénéficiaires du RMI
(France entière)



En 1991, 200 000 demandeurs d'emplois de longue durée ou allocataires du revenu minimum d'insertion ont bénéficié d'une Action d'Insertion et de Formation (AIF). Ce nombre d'entrées est inférieur de 9% à celui de 1990, du fait de la baisse du nombre de places prévues dans la Loi de Finances 1991, au bénéfice d'autres formules de lutte contre le chômage de longue durée telles que les stages d'accès à l'emploi.

Au plan régional, les arbitrages réalisés dans le cadre de la globalisation des crédits de lutte contre le chômage de longue durée conduisent à une diminution sensible des entrées dans 17 des 22 régions de France métropolitaine, alors qu'elles se maintiennent en Aquitaine, Champagne-Ardenne, Picardie et progressent sensiblement en Ile-de-France et Corse. Dans les départements d'outre-mer, la situation est plus contrastée avec une forte hausse des entrées en Guadeloupe et Guyane, et un recul substantiel en Martinique et Réunion (tableau1).

Tableau 1 - Les bénéficiaires des AIF (dont allocataires du RMI) par régions en 1990 et 1991

REGIONS	1990	dont : part des bén. du RMI	1991	dont : part des bén. du RMI	Variation 1990/1991	dont :1990 variation part bén.RMI
	Nombres	(%)	Nombres	(%)	(%)	(%)
ILE-DE-FRANCE	30603	17,9	32051	19,3	4,7	1,4
CHAMPAGNE-ARDENNES	5152	31,9	5216	30,7	1,2	-1,2
PICARDIE	7023	19,3	7119	13,4	1,4	-5,9
HAUTE-NORMANDIE	8351	16,9	6811	17,0	-18,4	0,1
CENTRE	8111	13,3	7513	15,6	-7,4	2,3
BASSE-NORMANDIE	8198	23,5	7304	21,6	-10,9	-1,9
BOURGOGNE	6193	14,5	5616	15,8	-9,3	1,3
NORD-PAS DE CALAIS	20222	25,8	17057	29,0	-15,7	3,2
LORRAINE	8379	18,9	7036	20,6	-16,0	1,7
ALSACE	3806	18,2	3395	18,6	-10,8	0,4
FRANCHE-COMTE	3716	17,7	2864	16,5	-22,9	-1,2
PAYS DE LA LOIRE	13811	15,2	12539	16,4	-9,2	1,2
BRETAGNE	11320	13,1	10209	13,3	-9,8	0,2
POITOU-CHARENTES	7096	19,9	6032	19,9	-15,0	0,0
AQUITAINE	9812	15,8	9901	16,4	0,9	0,6
MIDI-PYRENEES	7876	17,4	6941	18,1	-11,9	0,7
LIMOUSIN	3199	17,0	2900	17,7	-9,3	0,7
RHONE-ALPES	15317	16,7	14128	17,9	-7,8	1,2
AUVERGNE	5903	16,2	4741	19,6	-19,7	3,4
LANGUEDOC-ROUSSILLON	10061	24,4	8940	26,9	-11,1	2,5
PROV.-ALPES-CÔTE D'AZUR	17393	17,9	14216	18,2	-18,3	0,3
CORSE	660	10,7	713	13,2	8,0	2,5
FRANCE METROPOLITAINE	212202	18,7	193242	19,7	-8,9	1,0
GAUDELLOUPE	1255	30,0	1350	31,4	7,6	1,4
MARTINIQUE	1962	27,3	1614	27,2	-17,7	-0,1
GUYANE	417	8,4	465	20,4	11,5	12,0
REUNION	3512	39,1	2834	43,5	-19,3	4,4
D.O.M.	7146	32,7	6263	35,0	-12,4	2,3
FRANCE ENTIERE	219348	19,1	199505	20,1	-9,0	1,0

Source : SES - DEPE

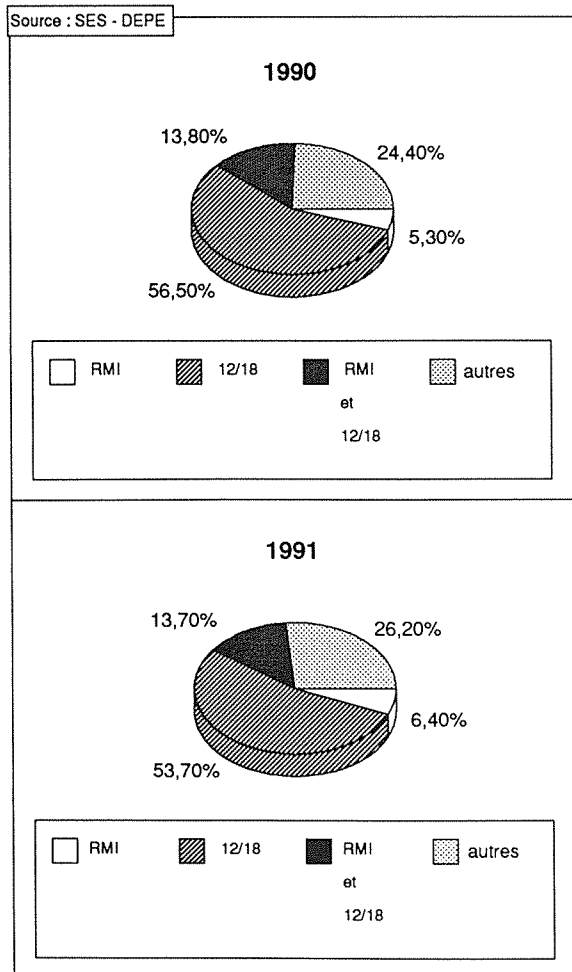
Un rajeunissement des stagiaires

La proportion des femmes parmi les stagiaires diminue lentement depuis la création du dispositif, mais reste très majoritaire : 65% du total en 1991. Cette évolution s'explique pour partie par la progression de certains publics plus masculins comme les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Elle s'accompagne d'un rajeunissement de la population entrée en mesure. En effet, les stagiaires âgés de moins de 30 ans comptent pour environ un tiers des effectifs, en progression de 2.5 points en 1991, alors que ceux âgés de 50 ans ou plus en représentent 5%, contre 7% en 1990.

Le niveau de formation initial des stagiaires varie peu. La part de ceux qui ont un niveau CAP/BEP progresse légèrement à 42% de l'ensemble, tandis que celle des personnes non-qualifiées est de 41%. Seule évolution notable, la baisse d'un point et demi de la part des non diplômés (30% du total).

Un stagiaire sur cinq allocataire du revenu minimum d'insertion

Graphique 2
ACTIONS D'INSERTION ET DE FORMATION
L'évolution des principaux publics
en 1990 et 1991



Près des trois quarts du public de la mesure se composent de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE plus de 12 mois sur les 18 derniers précédant l'entrée en formation ou d'allocataires du revenu minimum d'insertion. Les stagiaires inscrits à l'ANPE depuis plus de 2 ans représentent un cinquième du total. Leur proportion dans les entrées baisse de 3% en un an contribuant à ramener la part des stagiaires inscrits depuis plus de 12 mois de 59% du total en 1990 à 55% en 1991.

La part des allocataires du revenu minimum d'insertion dans le public du dispositif atteint 20%, en progrès de 1 point par rapport à 1990. Cette part est en hausse particulièrement sensible dans les régions Auvergne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Guyane et Réunion. Des baisses sont, cependant, enregistrées en Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Picardie (tableau 1).

La proportion des stagiaires qui ne se déclarent ni allocataires du revenu minimum d'insertion, ni chômeurs de longue durée s'accroît légèrement pour représenter un peu plus du quart des entrées en 1991. Leur part dépasse même un tiers en Aquitaine, Bretagne, Champagne-ardenne, Centre, Corse, Pays-de-la-Loire et Picardie, tandis qu'elle est inférieure à un cinquième en Nord-Pas de Calais, Martinique et Réunion. Cette progression, à rapprocher de l'augmentation de plus de 4 points de la part des chômeurs percevant l'allocation de base dans le public de la mesure, s'explique en partie par le nombre croissant d'accès plus précoces au dispositif. Ces accès s'opèrent dans le cadre d'actions de prévention du chômage de longue durée. Les textes qui réglementent le dispositif rendent en effet possible l'entrée en formation dès le 6^e mois d'inscription à l'ANPE dans les cas de chômage récurrent ou de difficultés particulières de placement (voir encadré sur les actions d'insertion et de formation).

Cette orientation vers la prévention induit une hausse de la proportion des stagiaires percevant l'allocation formation-reclassement : quasiment 15% du total.

Une participation plus importante des organismes publics

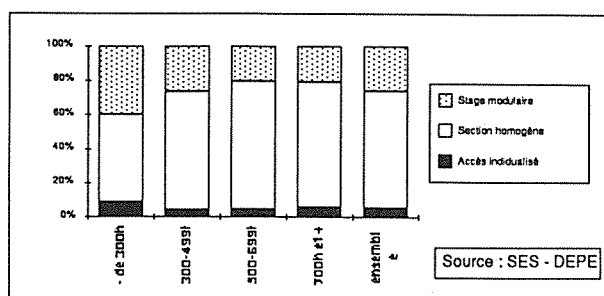
La proportion de bénéficiaires formés par des organismes publics progresse : les parts respectives de l'AFPA et des établissements secondaires de l'Education Nationale, notamment, représentent désormais 6% et 15% de l'ensemble. Cette évolution est probablement liée aux efforts de développement dans le cadre du dispositif, de formations plus orientées professionnellement, en particulier vers les métiers industriels, pour lesquels certains organismes publics ont une compétence reconnue. Les formations suivies restent, néanmoins, dans deux cas sur trois dispensées par des sociétés ou associations de droit privé et demeurent plus orientées vers la pré-qualification et la redynamisation que vers la qualification professionnelle (voir encadré sur l'évaluation qualitative du dispositif).

Un progrès sensible dans l'orientation des bénéficiaires et la modularisation des actions

L'effort d'orientation préalablement à l'entrée en formation s'amplifie pour concerner 27% des stagiaires contre 23% l'année précédente. Ce progrès s'accompagne d'un développement sensible des actions modularisées qui sont proposées à plus d'un quart des bénéficiaires. Les accès individualisés, en revanche, ne progressent que faiblement et restent peu répandus : environ 6% des entrées. Ces pratiques sont plus souvent mises en oeuvre par des organismes publics comme l'AFPA et le CNAM ainsi que par certains établissements de l'Education Nationale. Elles correspondent fréquemment à des actions qualifiantes. Les actions en section homogène continuent à accueillir plus des deux tiers des chômeurs en formation.

La hausse de 4 points (17% de l'ensemble), de la part des actions de moins de 300 heures, plus souvent modulaires (40%), et plus propices aux accès individuels (9%) que la moyenne des formations proposées, reflète les efforts qualitatifs entrepris en vue d'une meilleure prise en compte des besoins individuels de formation d'un public très hétérogène. Ce développement s'accompagne d'une baisse des actions de 300 à 700 heures qui représentent encore 61 % du total. Les formules de stages de 700 heures et plus se situent à un niveau voisin de celui observé en 1990 : 22% de l'ensemble.

Graphique 3
Actions d'Insertion et de Formation
Ventilation par types de stage selon la durée de la formation



Un retour à l'emploi pour un tiers des bénéficiaires

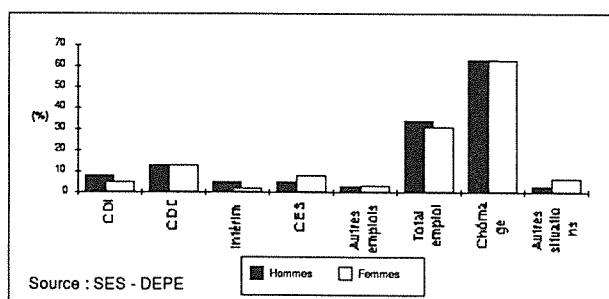
Leur maintien est révélateur d'un autre aspect des améliorations qualitatives en cours qui visent à mieux préparer le retour à l'emploi des bénéficiaires. Ces stages longs laissent, en effet, une plus grande part à l'alternance : la proportion de la formation passée en entreprise est de 40% ou plus dans 4 cas sur 10 pour ces derniers, alors que pour la moyenne des stages elle est inférieure à 40% dans 8 cas sur 10.

Ces évolutions influent, cependant peu sur les caractéristiques moyennes de durée des formations qui restent des stages à temps plein d'une durée totale de 515 heures, contre 527 en 1990.

Selon une enquête sur le devenir de chômeurs entrés en Action d'Insertion et de Formation en 1990 (1), moins de trois mois après leur sortie de stage, le taux d'emploi des bénéficiaires atteint 33% du total, dont 25% de contrats de droit commun et 8% de contrats aidés, principalement des contrats emploi-solidarité. D'autre part, le taux d'inscription ou de réinscription à l'ANPE s'élève à 60%.

Avec un taux d'emploi de 34%, la réinsertion professionnelle des hommes est légèrement meilleure que celle des femmes (31%), surtout appréciée en termes de stabilité de l'emploi obtenu (8% de contrats à durée indéterminée, contre 5%). La proportion de chômeurs est, en revanche, équivalente pour les deux sexes, à 60%.

Graphique 4
ACTIONS D'INSERTION ET DE FORMATION
Devenir des bénéficiaires par sexe



Les chances de réinsertion diminuent avec l'âge : 48% des 18-24 ans trouvent un emploi en sortie de stage contre seulement 28% des 40 ans et plus.

Un niveau de formation initial élevé facilite le retour à l'emploi. Les stagiaires sans qualification ont un taux d'emploi de 26%, inférieur de 10 points à celui des bénéficiaires de niveau BAC.

Les allocataires du revenu minimum d'insertion se réinsèrent, d'autre part, plus difficilement que les chômeurs de longue durée.

Les taux d'emploi observés s'améliorent légèrement après six mois, principalement grâce à une hausse de la part des emplois à durée déterminée. Au total, il ressort de cette enquête que la formation suivie est, pour la majorité des stagiaires, une première étape vers la réinsertion professionnelle.

Par C.GREZARD et N. GOVINDORAZOO.

(1) Enquête de panel réalisée par le Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail. Première synthèse à paraître en mai 1992.

Tableau 2

L'EVOLUTION DES ACTIONS D'INSERTION ET DE FORMATION

Les bénéficiaires des AIF en 1990 et 1991

	1990	1991	Variation 1990/1991
SEXE			
Hommes	33,5	34,9	1,4
Femmes	66,5	65,1	-1,4
AGE			
Moins de 25 ans	6,9	8,1	1,2
25 à 29 ans	22,5	23,8	1,3
30 à 39 ans	40,6	40,4	-0,2
40 à 49 ans	23,3	22,6	-0,7
50 ans ou plus	6,7	5,1	-1,6
NATIONALITE			
Français	86,3	85,5	-0,8
CEE	1,9	2,1	0,2
Hors CEE	11,8	12,4	0,6
NIVEAU DE FORMATION			
I à IV	16,3	16,7	0,4
V	41,0	42,0	1,0
Vbis	11,4	11,4	0,0
VI	31,3	29,9	-1,4
ANCIEN. D'INSC. A L'ANPE			
Moins de 12 mois	41,5	45,1	3,6
12 à 23 mois	35,1	34,9	-0,2
24 à 35 mois	12,6	11,1	-1,5
36 mois et plus	10,8	8,9	-1,9
<i>dont : 12 mois sur les 18 derniers</i>	70,3	67,4	-2,9
ALLOCATION PERÇUE			
Aucune	43,7	42,4	-1,3
Allocation de base	18,6	22,8	4,2
Alloc. de fin de droits	15,6	15,0	-0,6
Alloc. de solidar. spécif.	11,0	9,5	-1,5
Autre allocation	11,1	10,3	-0,8
REMUNERATION			
Formation profession.	81,7	78,7	-3,0
Formation reclassem.	12,2	14,4	2,2
Autres	6,1	6,9	0,8
ALLOCATAIRES DU RMI	19,1	20,1	1,0

Source : SES - DEPE

Les stages AIF en 1990 et 1991

	1990	1991	Variation 1990/1991
ORGANISME			
AFPA	5,3	6,3	1,0
ASFO	1,8	1,6	-0,2
Associations Loi de 1901 ou 1908	51,0	49,5	-1,5
Autres associations	2,5	2,2	-0,3
Sociétés (SA, SARL,...)	16,5	16,3	-0,2
Etablis. secondaires	13,7	14,8	1,1
Autres établis. Éd. Nat.	0,9	0,8	-0,1
Chambres de commerce	4,8	4,7	-0,1
Chambres d'agriculture et de métiers	1,5	1,5	0,0
Autres	2,0	2,3	0,3
TYPE DE STAGE			
Accès individuel	5,3	5,5	0,2
Section homogène	71,4	68,2	-3,2
Action modulaire	23,3	26,3	3,0
<i>dont : avec session d'orientation</i>	23,4	26,8	3,4
<i>dont : avec programme chômeur créateur d'entreprise</i>	4,0	4,8	0,8
DUREE EN MOIS			
3 mois ou moins	55,3	56,2	0,9
4 mois	22,8	21,3	-1,5
5 mois	12,2	11,7	-0,5
6 mois ou plus	9,7	10,8	1,1
DUREE EN HEURES			
Moins de 300 heures	12,9	17,0	4,1
300 à 499 heures	37,3	35,6	-1,7
500 à 699 heures	27,6	25,7	-1,9
700 heures et plus	22,2	21,7	-0,5
Durée moyenne (heures)	527,0	515,0	-2,3
FORMATION EN ENTREPRISE			
Moins de 20%	27,8	29,7	1,9
20 à 40%	53,3	50,4	-2,9
Plus de 40%	18,9	19,9	1,0

Source : SES - DEPE

Les actions d'insertion et de formation : le dispositif

Mises en place au début 1990, les actions d'insertion et de formation ont succédé aux stages du Fonds National de l'Emploi pour les chômeurs de longue durée, aux stages modulaires de l'ANPE et aux stages de réinsertion en alternance.

Leur création s'est traduite par une simplification du dispositif institutionnel d'aide à la formation des demandeurs d'emploi de longue durée.

Leur objectif est de favoriser la réinsertion professionnelle d'un public hétérogène grâce à une prise en compte individualisée des besoins et à l'élaboration de projets d'insertion diversifiés.

Les principaux bénéficiaires visés sont les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE plus de 12 mois sur les 18 derniers et, plus particulièrement, ceux inscrits depuis plus de 3 ans ou âgés de plus de 50 ans, ainsi que les allocataires du revenu minimum d'insertion.

A titre exceptionnel, des chômeurs peuvent accéder au dispositif à partir du 6^{ème} mois d'inscription à l'ANPE, à titre préventif, lorsqu'ils sont confrontés au chômage récurrent ou à des échecs de placement répétés.

Les formations proposées, qui poursuivent des objectifs aussi divers que le bilan professionnel, la redynamisation, la pré-qualification ou la qualification professionnelle, sont de durée variable (40 à 1200 heures), de structure modulaire ou homogène, et comprennent généralement une période en entreprise.

LES STATISTIQUES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL SUR MINITEL

**Taper 3615 INFFO
Mot-clé : STAT**

Informations disponibles

- Une rubrique actualités
- Les tableaux des données les plus récentes
 - **marché du travail** : 25 tableaux (effectifs salariés, demandes et offres par région et France entière, demandes par motif, chômage partiel et travail temporaire);
 - **salaires et durée du travail** : 17 tableaux (indice des taux de salaires par secteur, durée du travail et historique du SMIC);
 - **politiques de l'emploi** : 8 tableaux (flux d'entrée et cumuls annuels des principales mesures : jeunes, chômeurs longue durée, création et promotion d'emploi, accompagnement des restructurations);
 - **conflits du travail et relations professionnelles** : 12 tableaux (répartition des conflits et élections aux comités d'entreprise).

PREMIÈRES SYNTHÈSES – ISSN 0999-565 X
Directeur de la Publication : Paul KOEPP.
Rédaction : SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE,
Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.
Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :
Premières Informations + Premières Synthèses **500 F**
L'abonnement part du premier numéro de l'année.
A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.
Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.